

(M. Abbott) sur la suppression de toutes les régies et sur des réductions radicales de l'impôt, qu'après avoir entendu l'exposé budgétaire, nous pouvons dire du ministre qu'il s'est montré audacieux dans sa prudence et prudent dans son audace.

Quoi qu'il en soit, j'estime, comme d'autres membres de la Chambre, que le ministre des Finances aurait pu réduire son surplus en amplifiant certains services ou en réduisant certains impôts. Cependant, connaissant bien le ministre des Finances, le sachant un véritable libéral, nous, du parti ministériel, savons qu'il a à cœur les intérêts de la population et que, advenant une crise, il saura faire bon emploi de cet excédent.

On peut à bon droit, je crois, voir dans le présent exposé budgétaire le premier du temps de paix, bien que d'autres l'aient précédé depuis la clôture des hostilités. En effet, il est tout orienté vers l'économie des jours pacifiques. Tant de frais extraordinaires grevaient les budgets antérieurs présentés depuis la fin du conflit,—rapatriement de nos soldats, rétablissement, réintégration des anciens militaires dans leurs emplois civils, maintien de forts effectifs et, ainsi de suite,—que les impôts restaient forcément élevés. Celui-ci est en rapport à la fois avec nos besoins et avec nos moyens. Il nous annonce des dégrèvements, le retour à notre mode normal de vie et il mérite par conséquent le titre de budget du temps de paix. Nous nous orientons donc vers une économie permanente du temps de paix, vers une économie qu'il nous faut placer sur une base solide, organiser avec perspicacité et fonder sur des principes qui, appliqués au cours des ans, nous garantiront contre les écueils et les périls de l'extérieur. Il nous faut un programme assurant à toutes les provinces et toutes les régions des avantages égaux, interdisant à l'une de progresser aux dépens des autres, de connaître un essor industriel tandis qu'ailleurs règne la stagnation économique. J'estime que nous n'avons pas toujours agi de la sorte par le passé, que notre politique fiscale, douanière et autre, a eu jusqu'ici pour résultat de centraliser dans deux provinces de notre Dominion l'industrie et, partant, le capital, au détriment des autres et tout particulièrement de nos Provinces maritimes.

Je sollicite l'indulgence de la Chambre; qu'elle me permette de parler brièvement des conditions qui régissent, à ces divers points de vue, dans les Provinces maritimes. Après avoir entendu mes collègues des Provinces maritimes, les députés diront peut-être que nous sommes imbus de provincialisme et que nous nous plaignons continuellement de notre sort. Je leur rappellerai que nos griefs sont

réels et que nous ne pourrions pas avoir une saine économie, au Canada, sans la solution des problèmes qui nous sont propres.

Vous entendez dire souvent que les gens des Provinces maritimes parlent de se séparer de la Confédération. Il se peut qu'à certains moments nous nous repenions d'avoir signé le pacte confédératif, mais je tiens à assurer la Chambre que jamais, selon moi, l'opinion publique ne s'est cristallisée, dans ce sens au point de prendre effectivement cette décision. Je ne puis comprendre, toutefois, que le reste du pays ne puisse reconnaître que nous ayons des griefs, ne puisse se rendre compte que nous n'avons pas reçu notre part équitable des avantages découlant de la Confédération. Il m'est impossible de concevoir pourquoi le reste du Canada n'a pas fait quelque effort pour connaître les motifs de notre mécontentement et mettre un frein à cette régression dans notre vie économique.

Il est vrai que nous avons institué des commissions afin d'étudier les conditions des Provinces maritimes. J'en citerai deux en particulier: la commission royale Duncan et la commission White. Je pourrais également faire mention de la commission Rowell-Sirois qui a aussi tenu compte des conditions dans nos provinces. Je parlerai de ces commissions pour une raison toute particulière afin de démontrer qu'elles sont arrivées précisément à la conclusion que je tiens à signaler ici. Qu'il me soit permis de citer un seul passage du rapport de la commission Duncan afin de démontrer dans quelle mesure ce rapport étaye notre thèse:

Nous sommes loin d'affirmer que le Dominion, dans les sphères où il a compétence, s'est entièrement acquitté de ses devoirs envers les Provinces maritimes.

Le rapport explique ensuite que le Canada, très vaste, et préoccupé par les besoins des nouvelles provinces ainsi que par d'autres intérêts, a peut-être, pour ainsi dire, négligé les Provinces maritimes, qui comptent parmi les plus anciennes. Voici comment se termine le paragraphe:

Toutefois, un inventaire périodique permettra d'obtenir un équilibre satisfaisant.

Tel est le vœu de la commission Duncan.

Ayant affirmé que les Provinces maritimes n'ont pas retiré de la Confédération tous les avantages qui leur revenaient, je tiens à citer, à l'appui de mon assertion, l'extrait suivant qui se trouve à la page 20 du rapport de la commission White:

Nous convenons avec les Provinces maritimes et la commission Duncan que ces provinces n'ont pas obtenu, en comparaison avec les autres, leur juste part des avantages économiques que la Confédération a procurés à l'ensemble du pays; ces faits constituent donc l'un des éléments les plus importants sur lesquels nous